



## Commune de Saint-Aubin (Fribourg)

# Assemblée communale du 22 mai 2023

L'assemblée communale débute à 19 h 45 sous la présidence de M. Michael Willimann, syndic, à la salle « Louis Vallier » à Saint-Aubin.

Après les salutations d'usage, M. le Syndic déclare ouverte l'assemblée en informant les citoyennes et citoyens présents qu'elle a régulièrement été convoquée par insertion dans la feuille officielle du canton de Fribourg no 19 du 12 mai 2023, par tout-ménage et par affichage au pilier public.

Les scrutateurs ci-après sont désignés :

- Jean-Claude Gagnaux
- Sébastien Reber

Membres présents à l'assemblée : 46

Majorité absolue : 24

Le conseil communal peut voter ce soir pour tous les points de l'ordre du jour sauf pour l'approbation des comptes 2022.

A des fins de rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés. L'enregistrement sera ensuite détruit.

L'ordre du jour de l'assemblée de ce soir est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée (ne sera pas lu étant à disposition auprès du Secrétariat communal - article 13 RELCo)
2. Comptes 2022
  - 2.1 Comptes de fonctionnement
  - 2.2 Comptes d'investissement
  - 2.3 Rapport de l'organe de révision et de la commission financière
  - 2.4 Approbation
3. Suivi des investissements finalisés : informations
4. Adoption des statuts de l'EBBV « Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Basse Broye / Vully » (les statuts ne seront pas lus étant à disposition auprès du Secrétariat communal, sous réserve de l'art. 7 al. 3 RELCo)
  - 4.1 Rapport de la commission financière
  - 4.2 Approbation

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

5. Demande de crédit additionnel d'investissement pour les mesures d'aménagement de l'infrastructure pour le concept de mobilité dans le village (zone 30 km/h)
  - 5.1 Rapport de la commission financière
  - 5.2 Approbation
6. Demande de crédit pour l'étude de projet, l'appel d'offre et la réalisation d'un concept de mobilité douce Saint-Aubin – Domdidier / Axe 2510 (Route de Domdidier – carrefour des Vernettes)
  - 6.1 Rapport de la commission financière
  - 6.2 Approbation
7. Adoption des statuts du RSSBF « Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise » (les statuts ne seront pas lus étant à disposition auprès du Secrétariat communal, sous réserve de l'art. 7 al. 3 RELCo)
  - 7.1 Rapport de la commission financière
  - 7.2 Approbation
8. Convention concernant le développement des équipements de base et de détail du site AgriCo à Saint-Aubin entre la commune de Saint-Aubin et l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) - Information
9. Divers

Un membre rejoint l'assemblée communale tardivement.

Ainsi, la composition de l'assemblée communale est la suivante :

Membres présents à l'assemblée : 47  
Majorité absolue : 24

### 1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2022 n'est pas lu. Il était à disposition des personnes intéressées durant 10 jours avant l'assemblée (art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Toutefois, afin de rafraîchir les mémoires, les points importants traités lors de cette assemblée sont rappelés par M. Michael Willimann, syndic.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

M. Jean-Michel Vasse remercie pour la rédaction du procès-verbal de la dernière assemblée communale. Il souhaite apporter un rectificatif par rapport à la réponse à une question qu'il avait posée lors de la dernière assemblée communale concernant la destruction du bâtiment de la parcelle RF 186 (bâtiment de l'ancienne laiterie). Il avait été répondu que la destruction de ce bâtiment n'aurait pas d'impact sur le report de surfaces sur les bâtiments à construire dans le futur quartier de la laiterie. Cependant, dans le cadre d'autres discussions, la réponse a été quelque peu modifiée par la commune et il confirme que les mètres carrés et mètres cubes

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

retirés par la destruction de la parcelle RF 186 peuvent être reportés sur les autres bâtiments de ce projet.

M. Alaric Kohler apporte également un rectificatif en lien avec la réponse apportée lors de la dernière assemblée communale concernant la pétition contre l'abattoir. A la page 14 du procès-verbal du 12 décembre 2022, il est mentionné que « le site AgriCo est un projet privé », que « le Conseil communal estime que le projet AgriCo est une opportunité unique pour le village » et que « bien au contraire, au niveau des impôts, le développement du site AgriCo est une chance ». Or la pétition s'intitulait précisément « AgriCo : oui, abattoir : non ». La pétition n'est pas contre le site AgriCo, mais très clairement contre le projet d'abattoir. Il demande à ce que le mot « AgriCo » soit remplacé par « abattoir » dans les phrases précitées pour éviter tout malentendu. D'autant plus que dans la votation, la parcelle destinée à Migros était retirée de la votation du transfert en faveur de l'ECPF. Ainsi AgriCo ne gère pas cette parcelle et ce qui s'y trouve. Il estime qu'il s'agit d'une distinction importante à faire.

M. Michael Willimann précise que le site est géré par l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) et non AgriCo. Le Canton a prévu de vendre le terrain à l'entreprise Micarna.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents moyennant les remarques précitées. Des remerciements sont formulés à l'égard de son auteur.

<b>Résultat du vote :</b>	oui	47
	non	0
	abstention	0

## 2. Comptes 2022

### 2.1 Comptes de fonctionnement

Les comptes 2022 de la commune de Saint-Aubin sont présentés par M. Jonathan Monney, Conseiller communal, responsable des finances. En préambule, il précise que l'année 2022 a été marquée par de nombreuses réformes en ce qui concerne la gestion des finances communales. Les factures sont traitées systématiquement à l'aide du module créancier. Ainsi chaque facture est numérisée avec un système de validation en ligne en respect avec les validations définies. L'utilisation du e-banking en ce qui concerne les remboursements et les paiements a été introduit de manière généralisée avec pour objectif de réduire les liquidités de la caisse au minimum. L'imputation des salaires sur les centres de coûts a également été introduite pour renforcer la précision de l'information financière. Un module immobilisation a été développé afin d'automatiser les processus et gagner en précision dans la gestion des amortissements du patrimoine administratif. Concernant la TVA, certains paramétrages ont été mis en place, avec pour objectif, de soumettre les décomptes TVA tous les trimestres. Le travail effectué sur le module impôts a permis de régulariser le module « débiteur » avec la comptabilité générale. Le module « contentieux » a été introduit pour renforcer la gestion des rappels et des poursuites. Les provisions sur impôts, qui étaient basées depuis de nombreuses années sur le budget de l'année en court, seront dorénavant évaluées sur la base des acomptes d'impôts, extraits directement du système financier, pour davantage de précision et conformément à ce qui se fait dans d'autres communes. Pour être en conformité avec le nouveau système comptable MCH2, un système de contrôle interne a été introduit dont les contrôles sont réévalués régulièrement. En terme budgétaire, le Conseil communal a également changé

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

d'approche de manière à permettre d'évaluer le bien fondé et de justifier les montants inscrits au budget au lieu de reprendre et d'adapter les données budgétaires de l'année précédente. Cette manière de procéder a pour avantage de garantir la qualité des informations financières.

M. Jonathan Monney présente en détail le bilan 2022 et commente les écarts en comparaison avec le bilan 2021. Il rappelle que les intérêts rémunérateurs de 3% sur les versements anticipés des acomptes d'impôts, introduits dans un contexte où la commune avait besoin de liquidité, n'a plus lieu d'être. Il détaille tous les éléments de chaque chapitre du bilan et apporte les explications nécessaires à la compréhension du bilan 2022 qui clôture sur un excédent de revenu de CHF 16'212.00.

Il présente ensuite les comptes de fonctionnement dans le détail par catégorie avant de présenter les charges et produits par nature. Les différents chapitres des comptes de fonctionnement sont passés en revue et des explications exhaustives sont présentées à l'assemblée communale concernant les différences entre les comptes et le budget 2022. Le total des produits est de CHF 8'255'800.00 et celui des charges de CHF 8'239'588.00 ce qui représente un excédent de revenu de CHF 16'212.00.

### 2.2 Comptes d'investissement

M. Jonathan Monney, Conseiller communal, poursuit sa présentation en détaillant les comptes d'investissements pour l'année 2022 par catégorie. Il présente également divers indicateurs financiers pour permettre une vision globale de la situation financière de la commune de Saint-Aubin.

Il passe ensuite la parole au président de la commission financière, M. Michaël Ballaman.

### 2.3 Rapport de la commission financière

M. Michaël Ballaman, Président, donne lecture du rapport de la commission financière.

En conformité avec les attributions qui nous sont confiées par la loi sur les finances communales (art. 72 LFCo), la commission financière a revu le bilan, le compte de résultats et le compte des investissements 2022. La vérification des comptes a été confiée à un organe externe, soit la société Fidexpert SA Fribourg.

Ce dernier a procédé à son travail de vérification selon la loi sur les finances communales (LFCo), son ordonnance (OFCo) et la recommandation d'audit suisse 60. Le Conseil communal nous a remis ledit rapport datant du 24 avril 2023. L'organe de révision mentionne dans son rapport que la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend également la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne afin d'éviter les anomalies significatives. Ce rapport conclut que les comptes 2022 sont conformes aux prescriptions légales et recommande de les approuver tels que présentés. Aussi, celui-ci atteste l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

La commission financière s'est réunie le 10 mai 2023 pour prendre connaissance du bilan, du compte de résultats et du compte des investissements 2022. Ils nous ont été exposés par M. Jonathan Monney, responsable des finances, et M. Martial Becker, administrateur communal. Nous pouvons relever que les dépenses sont globalement conformes au budget 2022 et que les quelques écarts identifiés suivent le développement des activités de la Commune. Côté finances

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

et impôts, nous avons une augmentation de 10% par rapport aux comptes de 2021. Tenant compte des amortissements ordinaires tels que prévus par la nouvelle application du Modèle comptable harmonisé (MCH2) ainsi que du prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif et de son ajustement comptabilisé en 2022, l'exercice clôture avec un bénéfice de CHF 16'212.30.

Sur la base du rapport de l'organe de révision et des explications données par le conseiller communal ainsi que l'administrateur, la commission financière recommande l'approbation des comptes 2022 par l'assemblée communale.

La commission financière remercie le Conseil communal en particulier MM. Jonathan Monney, responsable des finances, et Martial Becker, administrateur communal, pour leur bon travail et l'information transparente sur la situation financière de la commune.

### 2.4 Approbation des comptes

La parole n'étant pas demandée, M. Michael Willimann, Syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes de fonctionnement 2022 ainsi que les comptes d'investissement 2022.

#### Approbation des comptes de fonctionnement 2022 :

<b>Résultat du vote :</b>	oui	40
	non	0
	abstention	0

Les comptes de fonctionnement 2022 sont approuvés tels que présentés à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents pouvant s'exprimer pour ce point de l'ordre du jour.

#### Approbation des comptes d'investissement 2022 :

<b>Résultat du vote :</b>	oui	40
	non	0
	abstention	0

Les comptes d'investissements 2022 sont approuvés tels que présentés à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents pouvant s'exprimer pour ce point de l'ordre du jour.

## 3. Suivi des investissements finalisés : informations

M. Jonathan Monney, Conseiller communal, responsable des finances donne des informations sur plusieurs investissements qui ont été votés lors d'assemblées communales précédentes. Il signale les investissements qui sont terminés. Il évoque en particulier les dépenses liées au couvert du préau de l'école, à l'acquisition d'un tracteur tondeuse, à la remise en état du ruisseau du Gruon et au remplacement d'une conduite d'eau potable au quartier de la Bataille. Il estime que les résultats de ces investissements démontrent le sérieux et la rigueur du Conseil communal afin de respecter la loi sur les finances communales et le budget.

### **4. Adoption des statuts de l'EBBV « Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Basse Broye / Vully »**

M. Michael Willimann, Syndic, passe la parole à M. Didier Schouwey, Vice-syndic pour la présentation de ce point de l'ordre du jour qui a aussi le plaisir d'accueillir M. Jonas Margot, Chef de projet au sein du bureau RWB Groupe SA.

M. Didier Schouwey, Vice-syndic rappelle le contexte légal ainsi que les différents enjeux de ce dossier. Le projet vise à répondre aux nouvelles normes cantonales et fédérales, à permettre le traitement des micropolluants, à renouveler des STEP vieillissantes, à alléger les tâches des responsables communaux, à définir un concept énergétique performant en valorisant les ressources, à répondre à l'intérêt économique sur le long terme et à professionnaliser l'exploitation et l'entretien de la STEP. L'objectif est de regrouper sept STEP communales et intercommunales traitant les eaux usées de dix communes pour un bassin de population de 24'000 habitants. Toutes les eaux seront acheminées vers une seule STEP régionale située sur le site d'AgriCo de 66'500 équivalent-habitants. Il s'agira de traiter de manière centralisée les eaux usées dans une seule STEP régionale : l'EBBV. Il relève notamment la bonne intégration de la STEP régionale dans le site AgriCo avec une limitation des impacts paysagers. Il précise que les bâtiments seront fermés et désodorisés pour limiter les nuisances et odeurs. La STEP régionale sera construite en deux phases à l'horizon 2027 pour les besoins du site AgriCo et en 2028-2029 pour les besoins des communes. Selon l'avant-projet, les coûts d'investissement s'élèvent à CHF 90'573'500. Après déductions des subventions et de la part d'AgriCo, le montant de l'investissement estimé s'élèvera à CHF 54'831'100.00. Le début de l'étude du projet pour la phase 1 est envisagé à partir du mois de juin 2023, avec un début des travaux escompté en mars 2025 et une mise en service en mars 2027. La mise en service de la seconde phase est prévue pour début 2029. Après ces explications préalables, tous les articles des statuts de l'EBBV sont commentés par M. Didier Schouwey. Il présente également à l'assemblée communale, le détail des coûts annualisés pour la commune de Saint-Aubin qui sont estimés à CHF 4'035'500.00. Le montant à charge pour la commune de Saint-Aubin devrait se monter à CHF 357'000.00. Dans l'hypothèse où le projet de régionalisation ne serait pas retenu, chaque STEP devra être adaptée de manière à répondre aux normes légales et assurer le traitement des micropolluants. Ainsi, les charges annuelles liées à cette variante s'élèveront à CHF 6'396'000.00 avec une charge annuelle pour la commune de Saint-Aubin qui est estimée à CHF 471'287.00. Le coût actuel annuel moyen est de CHF 125.00 équivalent-habitant (sans tenir compte du maintien de la valeur), le coût annuel moyen de la régionalisation s'élèvera à CHF 135.00 équivalent-habitant (avec le maintien de la valeur). Sans la STEP régionale, le coût annuel moyen de la régionalisation s'élèvera à CHF 178.00 équivalent-habitant (avec le maintien de la valeur). Il termine sa présentation en informant l'assemblée que la commune retravaille ses règlements de l'eau potable et des eaux usées.

#### **4.1 Rapport de la commission financière**

M. Michaël Ballaman, Président, donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière a examiné en date du 10 mai 2023 les statuts de l'association, préparés par les 10 communes proposées à devenir membres de l'association, conformément à l'art. 72 de la Loi sur les finances communales.

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

M. Didier Schouwey, responsable des dicastères eau potable et eaux usées, a présenté lesdits statuts de l'association de communes dont le principal but sera de collecter, traiter, valoriser les eaux usées récoltées par les communes membres et dirigées vers une station d'épuration dite régionale.

Sous l'angle financier, la participation des communes membres se calculera en fonction d'une clé de répartition découlant de :

- Pour les charges financières : 2/3 des débits de dimensionnement des communes et 1/3 sur les équivalents-habitants de dimensionnement de la population légale et de l'indice du potentiel fiscal (péréquation financière intercommunale) de chaque commune membre
- Pour les charges d'exploitation : 1/3 selon le débit annuel moyen pour la période concernée et 2/3 sur les équivalents-habitants biochimiques théoriques.

Sur la base des documents, des explications fournies et conformément à l'art. 72 précité, la commission financière préavise favorablement quant à l'adoption des présents statuts à l'assemblée communale.

La parole est passée à l'assemblée pour les questions.

M. Vincent Beuret demande si le fait que la STEP régionale ait une capacité de 66'500 équivalent-habitants pour un bassin de population de 24'000 habitants implique que la différence en équivalent-habitants représenterait le besoin de l'entreprise Micarna.

M. Didier Schouwey précise que le bassin de population de 24'000 habitants tient également compte des entreprises qui sont déjà raccordées à l'épuration.

M. Jonas Margot relève que le besoin pour Micarna correspondrait à environ 18'000 équivalent-habitants et 24'000 équivalent-habitants pour le site AgriCo.

M. Vincent Beuret est impressionné par la quantité d'équivalent-habitant nécessaire pour satisfaire aux besoins d'un abattoir. Il demande la conséquence pour le projet dans l'hypothèse où Micarna ne viendrait pas s'installer à AgriCo.

M. Didier Schouwey répond que dans un tel cas, la STEP régionale devra être redimensionnée.

M. Vincent Beuret s'inquiète de la conséquence si le referendum obligatoire devait être refusé par la population.

Il lui est répondu par M. Didier Schouwey que dans ce cas, la STEP régionale devra être localisée sur un autre terrain à définir, mais qu'AgriCo construira de toute façon une STEP pour les besoins du site. Il relève qu'une convention entre les communes et l'ECPF précisera les engagements de chacune des parties.

Il est répondu à M. Yves Trisconi qui souhaite connaître la durée de la convention qu'une fois que l'association sera créée, la convention sera reprise en annexe des statuts.

M. Yves Trisconi demande si la STEP régionale sera surdimensionnée dans la mesure où Micarna ne viendrait pas.

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

M. Didier Schouwey réitère que si Micarna devait renoncer à s'établir sur le site AgriCo, la STEP régionale sera redimensionnée. La convention assurera également que l'ECPF devra assumer la partie financière qui lui revient même si les entreprises ne sont pas implantées sur le site AgriCo comme initialement envisagé.

Dans l'hypothèse où Micarna s'établirait en début de projet, que la STEP régionale soit dimensionnée pour 66'500 équivalent-habitants et qu'au bout de deux ans l'entreprise quitte le site, M. Yves Trisconi demande quelle garantie sera donnée à la commune pour assurer qu'il n'appartiendra pas à la population de supporter les charges.

M. Jonas Margot précise que la convention établie entre les dix communes et l'ECPF, et approuvée par le Conseil d'Etat fribourgeois, garantit que l'ECPF est tiers garant d'une industrie, c'est-à-dire que si une industrie est implantée sur le site et quitte la zone avant l'amortissement de la STEP, l'ECPF devra prendre en charge la part des annuités qui lui seront facturées. La convention entre en vigueur dès sa signature et reste valable aussi longtemps qu'elle n'est pas remplacée par une autre convention ou contrat. La convention est ad vitam aeternam ou jusqu'à ce que l'association décide ensemble de modifier la convention. Il y a ainsi une garantie qu'indépendamment de ce qui se passe avec les industries sur le site, les charges ne seront pas reportées sur les communes. Il n'y a pas besoin de modifier les statuts puisque les industries seront des clients qui ne sont pas inclus dans la clé de répartition contenue dans les statuts. Les charges sont facturées aux entreprises avant que le solde soit facturé aux communes selon la clef de répartition. Pour rappel, il y a environ deux ans, il y avait un autre projet de STEP régionale sans l'industrie pour 42'000 équivalent-habitants au lieu de 66'000 équivalent-habitants. Cette solution était plus onéreuse par équivalent-habitant que la solution présentée ce jour. Ainsi, les communes bénéficieront de l'effet d'échelle lié à l'industrie. Il n'y a pas de dépendance à Micarna puisque l'ECPF préfinancera la tranche 1 de la STEP et n'engagera pas d'argent sans un contrat signé au préalable avec Micarna. Les risques ont été minimisés grâce à cette convention.

### **4.2 Approbation**

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote pour ce point de l'ordre du jour :

<b>Résultat du vote :</b>	oui	47
	non	0
	abstention	0

Les statuts de l'EBBV « Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Basse Broye / Vully » sont approuvés, et ce, à l'unanimité des personnes présentes.

## **5. Demande de crédit additionnel d'investissement pour les mesures d'aménagement de l'infrastructure pour le concept de mobilité dans le village (zone 30 km/h)**

M. Michael Willimann, Syndic, passe la parole à M. Philippe Chanex, Conseiller communal pour la présentation de ce point.



## Commune de St-Aubin (Fribourg)

M. Philippe Chanex, Conseiller communal, revient brièvement sur l'historique de ce dossier. Ce projet a débuté en 2020 afin d'apporter une réponse à un fort sentiment d'insécurité de la population sur les routes communales, le Conseil communal précédent avait mandaté le bureau CSD Ingénieurs SA pour la réalisation d'une étude globale d'un concept de mobilité de 30 et 50 km/h et de mesures d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal. C'est la 14 décembre 2020 que l'assemblée communale a accepté un premier crédit d'investissement de CHF 50'000.00 pour la réalisation de mesures d'aménagement de l'infrastructure et d'un concept de mobilité dans le village. S'en est suivi une séance à la population qui a eu lieu en novembre 2021 et une première enquête publique a été déposée en janvier 2022 qui n'a fait l'objet d'aucune opposition. Par contre, la commune a reçu les préavis défavorables de certains Services du canton. Il relève que ce dossier a été jalonné de plusieurs difficultés. Pendant deux ans, la volonté du Conseil communal de s'en tenir à la pose de totems et de marquages au sol s'est heurtée aux attentes peu explicites des Services du canton. Pour corser le tout, le bureau de conseil mandaté s'est montré particulièrement peu inspiré pour trouver des solutions. Malgré tout, le dossier a avancé et un nouveau dossier d'enquête publique a été publié dans la feuille officielle du 12 mai 2023 afin de pouvoir réaliser ces aménagements. Les zones 30 km/h projetées sont situées sur le secteur Est du village notamment le long de la Route de la Laiterie, de la Route de la Crausa, de la Route de la Bataille et de la Route des Gruons. Un second secteur à Les Friques est également concerné par ces mesures dès l'entrée dans le village jusqu'à l'ancienne école. Les Services cantonaux exigent de réduire la vitesse dans trois carrefours en particulier. Il s'agit des carrefours de la Route de la Bataille en direction de Les Friques. Le deuxième carrefour concerne la Route En Sibourg et la Route des Gruons et le troisième carrefour est situé sur la Route des Gruons, à la hauteur des immeubles. Pour ces trois endroits, les services cantonaux estiment qu'il y a un risque de sécurité. Sur l'ensemble de ce secteur, il est nécessaire de marquer la zone 30 km/h avec la pose de totems ou de panneaux de signalisation. Des modérateurs de circulation seront également installés sous la forme de décrochement ou la pose de bacs à fleurs ce qui permettra de ralentir la circulation dans ces secteurs. Les charges liées à ces aménagements sont ensuite détaillées par M. Philippe Chanex. Le coût total brut du projet s'élève à CHF 56'000.00 pour concrétiser le projet de 30 km/h dans cette étape. A ce montant, il convient de déduire un montant de CHF 23'500.00 qui découle du solde à disposition du crédit voté en 2020 auquel il convient d'ajouter des frais divers pour CHF 2'500.00. Afin de pouvoir réaliser les aménagements des zones 30 km/h, le Conseil communal demande à l'assemblée de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit additionnel d'investissement de CHF 35'000.00. Ce montant de CHF 35'000.00 sera en principe financé par les liquidités courantes et l'investissement sera amorti sur la période d'utilisation d'environ 20 ans, soit 5% par année. L'amortissement annuel s'élèvera ainsi à environ CHF 1'750.00. Le concept de mobilité 30 km/h n'est qu'une première étape. L'objectif du projet est d'améliorer la sécurité de la mobilité dans le village avec l'installation d'autres aménagements de type « trottoir ». Pour ce faire, le Conseil communal mène encore un certain nombre d'études qui permettront de planifier et de réaliser des aménagements routiers.

### **5.1 Rapport de la commission financière**

M. Michaël Ballaman, Président, donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière se prononce par rapport à l'investissement suivant conformément à l'art. 72 de la Loi sur les finances communales :

- Crédit additionnel pour les mesures d'aménagement de l'infrastructure pour le concept de mobilité dans le village (zone 30 km/h).

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

Lors de notre séance du 10 mai 2023, Monsieur Philippe Chanex, responsable des dicastères développement et mobilité, a apporté à la satisfaction de la commission financière les explications relatives à l'objet d'investissement.

Le montant total de cet investissement s'élève à CHF 35'000.00.

Cette dépense sert à compléter le crédit de CHF 50'000.00 initialement voté par l'assemblée communale du 14 décembre 2020 dans le but de finaliser la réalisation du concept. La situation financière de la commune et, par analogie, la bonne capacité d'investissement permettent de réaliser cette dépense.

Sur cette base et sans autre commentaire, la commission financière préavise favorablement ces demandes.

La parole est passée à l'assemblée pour ces questions.

M. Patrick Collomb relève que le Conseil communal n'était pas satisfait des prestations du bureau CSD Ingénieurs SA et demande si les honoraires du bureau-conseil ont été payés comme convenu.

M. Philippe Chanex répond que le Conseil communal a rediscuté les honoraires avec ce bureau et un arrangement a été trouvé qui est profitable pour les deux parties. D'une part, le bureau-conseil voulait conserver la confiance du Conseil communal et d'autre part, un arrangement financier a été trouvé. Il est encore précisé que le chef de projet n'est plus présent dans l'entreprise.

M. Gabriel Dougoud fait part de sa satisfaction que ce dossier arrive à bout touchant et demande dans quel délai se feront les autres aménagements. Il note que ce dossier est en discussion depuis environ 15 ans et relève un déficit au niveau de la sécurité.

M. Philippe Chanex précise que depuis 2020, les tergiversations avec le canton ont aussi certainement apporté des réponses pour la suite des démarches vu que les parties se sont maintenant mutuellement comprises. Selon la planification financière, des montants sont déjà prévus pour les années à venir. Ainsi, l'intention du Conseil communal est de réaliser ces premières installations, d'en tirer les conclusions et d'avancer rapidement avec les prochaines étapes. M. Philippe Chanex relève encore qu'aussi bien les différentes études menées que l'appréciation des services cantonaux estiment que la sécurité est suffisante sur les routes du village. Il y a cependant un fort sentiment d'insécurité sur les routes du village, ce qui est compréhensible, plutôt qu'un véritable manque de sécurité routière.

M. Stéphane Collaud suggère que les bureaux cantonaux se déplacent dans le village pour avoir une vision concrète de la situation.

M. Philippe Chanex précise que les services cantonaux ont déjà été invités à se rendre dans le village et que les discussions sont sur de bonnes voies.

### **5.2 Approbation**

La parole n'étant plus demandée, M. Michael Willimann, Syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée le crédit d'investissement.

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

<b>Résultat du vote :</b>	oui	43
	non	1
	abstention	3

L'assemblée communale approuve à une large majorité la demande du conseil communal pour le crédit additionnel d'investissement de CHF 35'000.00 pour les mesures d'aménagement de l'infrastructure pour le concept de mobilité dans le village (zone 30 km/h).

### **6. Demande de crédit pour l'étude de projet, l'appel d'offre et la réalisation d'un concept de mobilité douce Saint-Aubin – Domdidier / Axe 2510**

M. Michael Willimann, Syndic passe la parole à M. Philippe Chanex, Conseiller communal pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

M. Philippe Chanex, Conseiller communal, précise qu'il s'agit d'une demande pour des prestations de service de génie civil, c'est-à-dire les honoraires du bureau d'ingénieurs pour ce projet. La planification cyclable cantonale prévoit des mesures entre Saint-Aubin et Domdidier, raison pour laquelle le Conseil communal a saisi l'opportunité de poursuivre le développement de son réseau de mobilité douce entre Saint-Aubin et Domdidier au vu des projets connexes en cours sur le territoire communal, notamment dans le secteur des Vernettes et d'AgriCo. C'est dans le cadre de la planification cyclable cantonale que le Conseil communal présente, en partenariat avec l'Etat de Fribourg, cette demande de crédit. Le projet concerne un tronçon long de 890 mètres situé sur la route de Domdidier. Il s'étend de la jonction du chemin agricole en limite communale avec la commune de Belmont-Broye jusqu'au pont de la Petite Glâne. Le projet prévoit notamment le remplacement du pont de la Petite Glâne, la réalisation d'un trottoir mixte vélos-piétons le long du secteur des Vernettes ainsi que la réalisation du carrefour des Vernettes. Tous les travaux dans le cadre de ce projet ont fait l'objet d'un appel d'offres en partenariat avec la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME). La projection des honoraires du bureau d'ingénieurs dans le cadre de ce projet s'élève à CHF 560'000.00. La part estimée du canton se monte à CHF 500'000.00 et la part estimée de la commune s'élève à CHF 60'000.00. La part communale concerne les frais d'études liés à la réalisation d'un trottoir mixte à raison de 33% des coûts et à la réalisation du carrefour des Vernettes pour 50% des coûts. Il est relevé que pour ce carrefour, l'ECPF participera à hauteur de 76.5% des coûts à la charge de la commune (frais d'études et la réalisation de ce projet). La signalisation et le marquage sera entièrement à la charge de la commune. Ce montant de CHF 60'000.00 sera en principe financé par les liquidités courantes et l'investissement sera amorti sur la période d'utilisation d'environ 20 ans, soit 5% par année. L'amortissement annuel s'élèvera ainsi à environ CHF 3'000.00. Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter l'octroi d'un crédit de CHF 60'000.00 pour l'étude de projet, l'appel d'offres et la réalisation d'un concept de mobilité douce Saint-Aubin – Domdidier.

#### **6.1 Rapport de la commission financière**

M. Michaël Ballaman, Président, donne lecture du rapport de la commission financière.

Nous nous prononçons par rapport à l'investissement suivant conformément à l'art. 72 de la Loi sur les finances communales :

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

Crédit d'investissement pour l'étude de projet, l'appel d'offre et la réalisation d'un concept de mobilité douce Saint-Aubin — Domdidier / Axe 2510 (Rte de Domdidier — carrefour des Vernettes)

Lors de notre séance du 10 mai 2023, Monsieur Philippe Chanex, responsable des dicastères développement et mobilité, a apporté à la satisfaction de la commission financière les explications relatives à l'objet d'investissement.

Le montant total de cet investissement s'élève à CHF 60'000.00.

Cette dépense sert à poursuivre le développement du réseau de mobilité douce de la commune en lien avec la planification cyclable cantonale entre Saint-Aubin et Domdidier. La situation financière de la commune et, par analogie, la bonne capacité d'investissement permettent de réaliser cette dépense.

Sur cette base et sans autre commentaire, la commission financière préavise favorablement ces demandes.

L'assemblée communale peut faire part de ses remarques ou questions.

M. Vincent Beuret souhaite savoir si c'est une piste cyclable qui sera réalisée sur ce tronçon ou plutôt un trottoir. Il demande si la commune de Belmont-Broye va également effectuer les travaux sur le tronçon de route sur son territoire communal.

M. Philippe Chanex répond que c'est l'étude qui va définir la réalisation appropriée. En principe, une piste cyclable sera aménagée le long de la route cantonale. Il est effectivement prévu que la commune de Belmont-Broye effectue les travaux permettant de prolonger la piste cyclable jusqu'à la gare de Domdidier, mais l'agenda des travaux n'est pas connu.

M. Yves Trisconi constate que la commune va participer au financement mais souhaite savoir si elle pourra faire part de ses exigences dans le cadre de ce projet. Il demande où il peut trouver le cahier des charges pour cette étude.

M. Philippe Chanex précise que la commune a participé à l'élaboration du cahier des charges qui a été soumis à l'appel d'offres. Le bureau d'ingénieurs établira un projet qui sera discuté avec la commune et le canton. Il relève qu'il y a dans ce dossier, une excellente collaboration avec les services cantonaux et que le projet avance bien.

M. Martial Pochon, Responsable du service technique communal, précise qu'une étude de faisabilité a été conduite au préalable qui proposait plusieurs variantes qui doivent encore être arrêtées définitivement par le Service de la mobilité. Cette étude figurait dans le cahier des charges de l'appel d'offres qui résulte de la planification cyclable cantonale qui détermine qu'une piste de mobilité douce entre Saint-Aubin et Domdidier doit être réalisée.

M. Hubert Cattin relève que l'assemblée avait déjà bénéficié d'une présentation pour un projet similaire de piste cyclable par le passé et souhaite savoir si le projet présenté ce soir est apparenté au projet présenté initialement.

M. Philippe Chanex répond par l'affirmative et précise que le Conseil communal va défendre le même concept de projet. En termes de réalisation, la planification prévoit un début des travaux aux alentours de 2025 pour s'étendre jusqu'à fin 2027.

### **6.2 Approbation**

La parole n'étant plus demandée, M. Michaël Willimann, Syndic, propose à l'assemblée de passer au vote.

<b>Résultat du vote :</b>	oui	44
	non	0
	abstention	3

L'assemblée communale approuve à une forte majorité la demande de crédit d'un montant de CHF 60'000.00 pour l'étude de projet, l'appel d'offre et la réalisation d'un concept de mobilité douce Saint-Aubin – Domdidier / Axe 2510.

## **7. Adoption des statuts du RSSBF « Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise »**

M. Michael Willimann, Syndic, donne la parole à Mme Anne-Pascale Collaud, Conseillère communale.

Mme Anne-Pascale Collaud, Conseillère communale, présente à l'assemblée la révision totale des statuts du réseau santé de la Broye. Les communes de la Broye fribourgeoise sont organisées en association de communes pour remplir toutes les tâches médico-sociales et sociales qui leur incombent. Cette association pour l'organisation médico-sociale de la Broye porte une nouvelle appellation « Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise » qui a été modifiée en 2019 accompagnée d'une nouvelle organisation. Les principaux changements consistent à l'engagement d'un poste de direction et d'adjoints de direction, au regroupement des services des ressources humaines et financiers qui étaient délégués auparavant à l'hôpital intercantonal de la Broye et à l'intégration du service social et du service des curatelles dans le Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise. Il est prévu de créer un poste de directeur des soins qui s'avère nécessaire à cause de la complexité grandissante des tâches. Mme Anne-Pascale Collaud précise que le Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise est composé de différents services : l'EMS Les Fauvettes à Montagny-la-Ville qui a été agrandi et rénové en 2019. C'est le siège principal de l'association avec tous les services administratifs de l'association. Le Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise gère également les EMS Les Lilas à Domdidier et Les Mouettes à Estavayer-le-Lac. Ces deux EMS seront construits avec une capacité d'accueil plus importante. La population sera amenée à se prononcer sur ces projets au mois de novembre 2023. Les projets de construction seront présentés à la population le 23 septembre 2023 dans le cadre d'une matinée organisée sur le thème « bien vieillir dans la Broye » qui présentera les prestations à domicile destinées aux personnes âgées. Le Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise dispose aussi d'un foyer de jour qui se trouve à l'EMS Les Fauvettes à Montagny-la-Ville avec une capacité d'accueil maximale de 6 à 7 hôtes par jour. Ce foyer de jour permet de décharger les familles qui s'occupent de personnes qui ont besoin de soins à domicile chaque jour. Les nouveaux projets d'EMS prévoient la création de foyer de jour à Domdidier et à Estavayer-le-Lac. Le Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise assure également les prestations d'aide et de soins à domicile avec des antennes à Estavayer-le-Lac et à Domdidier, du service social de la Broye à Domdidier et Estavayer-le-Lac ainsi que du service

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

des curatelles avec des antennes dans ces mêmes villes. Le Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise assure encore deux types de prestations : les indemnités forfaitaires et les ambulances/SMUR. Ces deux prestations sont assurées dans la Broye fribourgeoise par le centre de secours du Nord vaudois qui dispose d'une antenne à Payerne. Les charges du budget du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise s'élèvent à CHF 45'000'000.00 et c'est un des plus grands employeurs du district avec plus de 430 employés. Un grand nombre d'employés sont des résidents de la Broye fribourgeoise et contribuables dans les communes du district. Mme Anne-Pascale Collaud passe en revue les statuts révisés dont la version précédente date de 2014. Elle précise que les statuts sont composés de quatre chapitres : les dispositions générales, l'organisation, les finances et la dissolution et sortie. Elle présente les principaux articles qui concernent les organes de l'association, notamment l'assemblée des délégués, le comité de direction, la commission financière, la commission sociale, la commission de district et la commission consultative. Elle précise notamment que la commission sociale est composée de délégués des communes, d'un représentant des milieux sociaux et d'un représentant des employeurs. C'est cette commission qui décide de l'octroi de l'aide sociale. Cette commission se réunit une fois par mois. La commission de district qui est composée d'élus communaux, attribue les indemnités forfaitaires qui sont des soutiens financiers accordés à des personnes qui s'occupent de proches à domicile. La commission consultative décide périodiquement du nombre de lits nécessaires en EMS sur évaluation de la capacité d'accueil effectuée par l'Etat de Fribourg ainsi que des dotations en personnel pour les soins à domicile. L'exécutif communal est impliqué à plusieurs niveaux dans ces différents organismes, M. Michael Willimann, Syndic est membre de la commission financière et Mme Anne-Pascale Collaud est membre du comité de direction depuis 2011 et, plus récemment, de la commission consultative. Les membres du comité de direction et de la plupart des commissions sont élus par l'assemblée de délégués selon une règle prévue dans les statuts. Ainsi les membres doivent compter deux représentants des différents secteurs (Haute-Broye, Centre et Basse-Broye). En outre, les communes d'Estavayer-le-Lac et de Belmont-Broye ont droit à un membre chacune dans la plupart des commissions. Les statuts prévoient une limite d'endettement de CHF 90'000'000.00 pour les investissements et CHF 6'000'000.00 pour le compte de trésorerie. Le financement de l'association est réparti au prorata de la population légale de chaque commune pour 55% et au prorata de la population légale de chaque commune pondérée par l'indice du potentiel fiscal pour 45%. Pour terminer, elle précise que les décisions de l'assemblée des délégués entraînant une dépense nouvelle nette supérieure à CHF 30'000'000.00 font l'objet d'un vote populaire. C'est pour cette raison que la population sera amenée à se prononcer sur les projets de rénovation des EMS dans le courant du mois de novembre 2023.

### **7.1 Rapport de la commission financière**

M. Michaël Ballaman, Président, donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière a examiné en date du 10 mai 2023 la révision des statuts de l'association conformément à l'art. 72 de la Loi sur les finances communales.

Mme Anne-Pascale Collaud, Responsable des dicastères Santé - social - AES, a présenté lesdits statuts révisés de l'association de communes dont le principal but est, pour rappel, d'assumer l'exploitation des établissements médico- sociaux (EMS) du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (RSSBF), de favoriser la collaboration entre les fournisseurs de soins et d'assurer la coordination de la prise en charge médico-sociale.

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

Sous l'angle financier, la participation des communes membres se calculera en fonction d'une clé de répartition découlant de la population légale et de l'indice du potentiel fiscal (péréquation financière intercommunale) de chaque commune membre à l'instar des statuts déjà en vigueur.

Sur la base des documents, des explications fournies et conformément à l'art. 72 précité, la commission financière préavise favorablement quant à l'adoption des présents statuts révisés à l'assemblée communale.

La commission financière par l'intermédiaire de son président, M. Michaël Ballaman, adopte les statuts du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise.

L'assemblée communale peut faire part de ses remarques ou questions.

M. Alaric Kohler demande si l'association verse des dividendes à des actionnaires.

Mme Anne-Pascale Collaud répond qu'il s'agit d'une association régie par les bases légales cantonales et qu'il n'y a aucun actionnaire. L'association sert des prestations à but d'intérêt général.

### **7.2 Approbation**

La parole n'étant plus demandée, M. Michaël Willimann, Syndic, propose à l'assemblée de passer au vote pour ce point de l'ordre du jour :

<b>Résultat du vote :</b>	oui	46
	non	1
	abstention	0

La révision totale des statuts du « Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise » est approuvée à une large majorité des membres présents.

## **8. Convention concernant le développement des équipements de base et de détail du site AgriCo à Saint-Aubin entre la commune de Saint-Aubin et l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) - Information**

M. Michael Willimann, Syndic présente ce point du tractanda.

Le site AgriCo se situe sur le territoire de notre commune et compte une zone d'activités de 27,7 ha légalisée, régie par un plan cantonal d'affectation (PAC) dont 15 ha de surfaces industrielles constructibles et 100 ha de zone agricole. La commune de Saint-Aubin est responsable de mettre en place les équipements de base et de détail. L'Etablissement Cantonal de Promotion Foncière (ECPF), propriétaire de la zone, et la commune de Saint-Aubin ont discuté de la planification de la zone ainsi que les divers points nécessaires au bon déroulement du projet. La convention a comme objectif de régler la planification des équipements nécessaires dans le cadre du développement du site AgriCo, de définir l'organisation du projet de développement, le périmètre et les responsabilités, de définir la répartition des charges pour la mise en œuvre et la coordination du développement du site AgriCo avec les zones d'activités voisines. Les objets qui devront être réalisés par la commune sont la route d'accès au site AgriCo - Route des Vernettes financée à hauteur de 76.5% par l'ECPF et 23.5% par la

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

commune, le carrefour de la Route des Vernettes – Route de Domdidier financé à hauteur de 76.5% par l'ECPF et 23.5% par la commune, la route d'accès de la Petite Glâne qui sera financée par l'ECPF et l'AIRPG, les surfaces extérieures et les aménagements paysagers financés par l'ECPF et qui seront entretenus par la commune sur mandat, le réseaux routiers du site avec l'intention de la commune de reprendre le réseau routier une fois construit, l'approvisionnement en eau potable, dont la responsabilité incombe à la commune et à l'ABV, sera financé par les taxes selon le principe de causalité et la STEP eaux ménagères dont la responsabilité incombe à la commune et l'ABV sera financée également par les taxes selon le principe de causalité. Les objets à réaliser seront l'évacuation des déchets ménagers qui seront gérés par la commune selon le règlement communal, l'énergie sur le site sera gérée par le Groupe E (le site sera à terme énergétiquement indépendant), la défense incendie dont la réalisation sera assumée par l'ECPF et l'entretien par la commune et l'arrêt des transports publics dont la réalisation sera assumée par l'ECPF avec la participation de la commune. Il rappelle que la population sera régulièrement informée lors des assemblées communales de l'avancée des travaux et que chaque objet qui nécessite un investissement pour la commune sera soumis à l'approbation de l'assemblée communale.

La parole est passée à l'assemblée pour les questions.

M. Vincent Beuret demande si la commune a la capacité de fournir les quantités d'eau potable nécessaires à Micarna pour assurer le bon déroulement de ses activités.

M. Michael Willimann répond qu'il sera nécessaire de mettre l'infrastructure en place pour garantir l'approvisionnement en eau du site. Actuellement, les solutions sont en cours de discussion et il sera nécessaire de collaborer avec le réseau de l'AIEPV à Corcelles-près-Payerne. Il est encore précisé que le réservoir d'eau de l'ABV n'est pas suffisant pour garantir les quantités d'eau à livrer sur le site.

M. Jean-Michel Vasse souhaite qu'il soit précisé si l'entreprise de Micarna s'établira bien sur le site AgriCo.

M. Michael Willimann confirme que l'entreprise Micarna est en discussion avec l'ECPF pour s'établir sur le site AgriCo.

La parole n'est plus demandée.

## 9. Divers

Le point divers de ce soir se divise en deux parties, à savoir :

- a) Informations du Conseil communal
- b) Questions et propositions de l'assemblée

### a) Informations du Conseil communal

#### AIRPG « Association intercommunale pour la revitalisation de la Petite Glâne »

M. Didier Schouwey, Conseiller communal, présente à l'assemblée communale, l'état d'avancée des travaux de l'AIRPG. Les travaux sur les secteurs 1 et 2 sont pratiquement terminés. Il reste encore un peu d'ensemencement à faire en direction de Missy et de l'autre côté en direction de Villars-le-Grand. Les travaux sont en cours à la hauteur de Route de



## Commune de St-Aubin (Fribourg)

Domdidier en direction de Villars-le-Grand, respectivement dans les secteurs trois et quatre. Sur ces tronçons les travaux devraient être terminés d'ici au mois de juillet 2023. D'autres travaux seront encore effectués en automne 2023 notamment avec les plantations. Entre les secteurs 1 et 2, il y a environ 5'500 arbustes qui ont été plantés. Il présente quelques photos des travaux pour étayer les explications. A partir du mois de juillet 2023, les travaux continueront en direction de Villars-le-Grand et se prolongeront sur les communes de Missy et Vallon en 2024. Il termine sa présentation en invitant les membres de l'assemblée communale à retenir la date du lundi 5 juin 2023 et celle du mercredi 28 juin 2023 de 19.00 à 20.30 pour les visites des travaux qui seront proposées à la population.

### **Pick-e bike, vélos électriques**

M. Philippe Chanex, Conseiller communal, informe l'assemblée communale que deux vélos électriques, bientôt trois, ont été installés à proximité de l'ancienne boucherie. Ces vélos sont à disposition de la population dans le cadre de l'action mobilité 2023 de la Coreb. Il s'agit d'un projet pilote de réseau de vélos électriques lancés dans la Broye grâce à la collaboration entre la société FribikeSharing SA, propriété des Transports publics fribourgeois (TPF) et du Groupe E, de plusieurs communes broyardes, de la Coreb et avec le soutien des cantons de Fribourg et de Vaud. 88 vélos sont installés dans 14 communes de la région dont 7 communes fribourgeoises et autant de vaudoises. Concrètement, le système fonctionne à l'aide d'une application à installer sur les téléphones portables, la réservation peut se faire 15 minutes avant l'utilisation du vélo, le stationnement des vélos peut se faire à n'importe quel endroit de la zone couverte par cette action et le coût est de 0.35 ct/minute. Le projet prévoit des minutes gratuites et des tarifs préférentiels pour les personnes de moins de 25 ans. M. Philippe Chanex encourage les membres de l'assemblée communale à tester les vélos électriques mis à disposition de la population pour découvrir la région.

### **CommuneApp, un nouveau moyen de communication**

M. Michael Willimann, Syndic rappelle qu'une priorité du Conseil communal est d'améliorer la communication avec la population. Pour ce faire il présente une application qui permettra d'informer les concitoyennes et concitoyens de la commune sur les actualités de la commune. Il invite les membres de l'assemblée communale à télécharger cette application.

M. Gabriel Dougoud demande s'il y aura encore d'autres moyens de communication pour les personnes qui ne sont pas familières avec ce genre d'application.

M. Michael Willimann répond que cette application est un complément aux outils de communication usuels utilisés dans la commune. Cette application permet à la commune d'être plus réactive dans la transmission d'informations à la population.

### **b) Questions et propositions de l'assemblée**

M. Gabriel Dougoud souhaite obtenir des informations par rapport à l'avancée du dossier Micarna.

M. Michael Willimann informe l'assemblée que l'entreprise Micarna a entamé des négociations pour acheter le terrain à l'ECPF sur le site AgriCo. Le contrat de vente devrait être signé d'ici à fin juin et Micarna devrait déposer une demande de permis de construire pour la fin de l'année 2023.

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

M. Yves Trisconi relève qu'en consultant le procès-verbal de la dernière assemblée, il a pris connaissance du chapitre qui traite de la pétition contre Micarna. Il mentionne que c'est grâce à la pétition qu'il a été informé que Micarna souhaitait s'établir à Saint-Aubin. Il a aussi reçu un flyer dans sa boîte aux lettres qui ne provenait pas de la commune pour informer la population de l'arrivée de cet abattoir. Il relève que le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2022 mentionne que le Conseil communal estime que le projet est bénéfique pour la commune alors qu'il s'agit d'un atelier de transformation de volailles qui va traiter jusqu'à 50 millions de poulets par année. Il souhaiterait comprendre ce que l'on entend par « bénéfique pour la commune ».

M. Michael Willimann relève que le site AgriCo est bénéfique pour la commune. Ce projet est intéressant pour la commune, le terrain est en zone depuis 50 ans et le site a besoin d'être revitalisé. C'est ainsi une occasion de créer des emplois et une certaine dynamique dans la région.

M. Vincent Beuret relève qu'il y a une confusion entre le site AgriCo et l'entreprise Micarna. Dans le cas présent, c'est bien l'entreprise Micarna qui fait l'objet de la discussion. Il constate que tout le monde est content avec le site AgriCo, mais pour Micarna c'est un peu différent. Un tel abattoir va demander davantage d'énergie, plus d'eau et plus de transports, notamment beaucoup de camions.

M. Michael Willimann répond que le conseil communal ne se prononce pas sur un projet précis et Micarna fait partie de cette zone en développement. Actuellement, le trafic routier généré par l'entreprise Micarna et le site AgriCo n'est pas connu. Il est cependant mentionné qu'une zone industrielle d'une capacité d'environ 1'300 employés va générer certaines nuisances qu'il s'agira de mitiger au mieux.

M. Yves Trisconi souhaite revenir à sa question initiale par rapport aux avantages qui découleraient de l'arrivée de Micarna. A part des avantages financiers, il n'en voit pas d'autres. Si l'on ne tient compte que du bénéfice pécunier pour la commune, il souhaiterait connaître quelle sera la baisse d'impôt communal estimée. M. Yves Trisconi estime que l'arrivée de Micarna entraînera une baisse de la valeur immobilière. C'est pour cette raison qu'il a besoin de comprendre les bénéfices que la commune retirera de l'arrivée de l'entreprise Micarna. Il y aura certainement des charges communales pour réaliser cet abattoir. Il estime que les emplois seront couverts par Micarna. Certainement que Micarna, qui est déjà à Courtepin, souhaite transférer une partie de sa production à Saint-Aubin car la capacité de production est actuellement limitée. Il note également que le point d'impôt de la commune de Courtepin est toujours à 85. Ainsi, il n'arrive pas à comprendre le bénéfice pour la commune. Si le seul argument est les chiffres, il faut que l'on puisse connaître l'impact fiscal pour la population pour supporter davantage de trafic routier.

M. Michael Willimann informe que le Conseil communal ne peut pas répondre à cette question car l'impact de l'arrivée de Micarna sur les impôts communaux n'a pas été estimé. Il invite également M. Yves Trisconi à venir discuter tous les points relevés ce soir lors d'une prochaine rencontre avec le syndic de manière à pouvoir lui apporter des réponses circonstanciées.

M. Yves Trisconi relève qu'il s'est rendu à la dernière séance des rencontres avec le syndic et s'est malheureusement retrouvé devant une pancarte qui mentionnait que le Syndic avait eu une obligation de dernière minute et qu'il ne pourrait pas être présent à cette séance.

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

M. Michael Willimann s'excuse de cette annulation de dernière minute. Il mentionne brièvement que le terrain appartient au canton qui décide à qui le vendre. La commune n'a pas d'influence sur ces procédures.

M. Alaric Kohler interrompt la réponse de M. Michael Willimann de manière impromptue pour contester que la commune n'ait pas d'influence sur ces procédures. Il estime que si la commune n'a pas d'eau à livrer, les entreprises ne prendront pas le risque de venir s'établir sur le site d'AgriCo.

M. Michael Willimann reprend le cours de ses explications. Il précise que des bâtiments seront construits sur le site ce qui permettra, entre-autre, d'encaisser des contributions immobilières.

M. Yves Trisconi relève la tension et comprend que l'on s'emporte un peu quand on entend que l'on ne peut rien faire. Il souhaite savoir sur quelle base le préfet du district délivrera le permis de construire. La commune va recevoir des oppositions, devra les traiter avant d'émettre un préavis communal. Il se questionne sur la position des citoyens. Il estime qu'il y a un Syndic qui est favorable à l'implantation de Micarna à Saint-Aubin et qui va engager la commune auprès de la Préfecture. Dans la charte du Conseil communal qui souhaite améliorer la communication avec la population, il se demande comment le Conseil communal va sonder les citoyens pour connaître l'avis de la population sur ce projet. D'autre part, il demande si la commune pouvait mandater une étude qui détaillerait les bénéfices financiers d'une telle implantation et son impact sur la baisse des impôts et la baisse de la valeur immobilière pour certaines propriétés. Cette manière de procéder permettrait de clarifier les avantages financiers d'une telle implantation.

M. Michael Willimann prend note des questions de M. Yves Trisconi et il sera aussi certainement possible d'apporter des réponses au fur et à mesure que ce projet avance.

M. Stéphane Collaud a fait un constat en se promenant dans les chemins de remaniement. Il se rappelle qu'il y a environ cinq ans, il y a eu un grave accident dans une intersection d'un de ces chemins, principalement à cause des bordures de champs mal coupées. Dernièrement, il a constaté que toutes les bordures des intersections des chemins AF n'ont pas encore été fauchées. Il souhaiterait éviter qu'un second accident ne se produise.

M. Philippe Chanex précise que c'est le personnel communal qui effectue les contrôles et qu'il est pris note de la remarque de M. Stéphane Collaud.

La parole n'étant plus demandée, M. Michael Willimann, Syndic remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de la séance et pour leurs interventions. Il relève qu'il s'agissait de la première assemblée communale pour M. Cédric Villemin en qualité de Conseiller communal.

Il lève la séance à 22.40 et invite les citoyennes et citoyens présents à partager le verre de l'amitié.

St-Aubin, le 22 mai 2023.

Au nom du Conseil Communal

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

---

Le Secrétaire

Le Syndic